

## DOSSIER

**Construire une filière céréale-farine-pain bio sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg**

page 6



## PORTRAIT DU MOIS

**Rencontre avec Thierry Heins, arboriculteur, « Les Vergers de Saint-Laurent », à Saint-Laurent-sur-Othain (55)**

page 10

MOIS DE LA BIO 2020  
MALGRÉ TOUT

page 4

CHANGEMENT CLIMATIQUE :  
ENTRE ATTÉNUATION ET  
ADAPTATION

page 5

BILAN DES JOURNÉES  
FOURRAGES ORGANISÉES  
PAR BIO EN GRAND EST :  
QUELLES PISTES D'ACTION ?

page 12

QUELLES SONT LES  
AIDES À LA PLANTATION  
DESTINÉS AUX  
AGRICULTEURS ?

page 14

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

• Abattoirs : pour une vraie prise en compte de la protection animale, des conditions de travail et des territoires — p. 3

NOTRE RÉSEAU

• Mois de la Bio 2020 malgré tout — p. 4  
 • Changement climatique : entre atténuation et adaptation, Bio en Grand Est accompagne les fermes bio vers plus de résilience — p. 5

DOSSIER

• Construire une filière céréale-farine-pain bio sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg — p. 6

PORTRAIT

• Rencontre avec Thierry Heins, arboriculteur, « Les Vergers de Saint-Laurent », à Saint-Laurent-sur-Othain (55) — p. 10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

• Bilan des journées fourrages organisées par Bio en Grand Est : quelles pistes d'action ? — p. 12  
 • Rotation en maraîchage : précision de la règle — p. 13

BIODIVERSITÉ

• Quelles sont les aides à la plantation destinées aux agriculteurs ? — p. 14

ANNONCES

— p. 15

AGENDA

— p. 16



Jérémy DITTNER  
administrateur  
Bio en Grand Est

## Un nouveau label Bio + ?

Le mot est lâché, voici le thème autour duquel nous avons débattu lors de notre Assemblée Générale tenue à Schiltigheim en octobre dernier. Il était important de discuter ce sujet en région avant que l'AG de la FNAB organisée la semaine suivante entérine le choix de porter un nouveau label privé par notre réseau.

Ce nouveau label devrait s'articuler autour de 5 grands principes :

1. Un label contrôlé et certifié par un organisme
2. Pas d'obligation de labellisation pour les adhérents
3. Une obligation d'être adhérent pour être labellisé
4. Des critères de labellisation progressifs et cumulatifs
5. Un label inclusif

Pourquoi en arriver là ?

Le marché bio français est en croissance de 1,5 milliards d'euros par an et représente déjà 12,5 milliards d'euros de chiffre d'affaire. La crédibilité des acteurs historiques de la Bio a permis de créer une relation de confiance avec les consommateurs. Cet engouement légitime et porteur des consommateurs pour le label AB attire de plus en plus de convoitises et d'acteurs. Nous pouvons nous en réjouir car l'un des objectifs majeurs de notre réseau c'est d'œuvrer au développement de la Bio. Développer la Bio, OUI, mais sans trahir nos valeurs.

Certaines exigences, notamment sociales et environnementales étaient jusque-là portées de fait par les acteurs de la Bio, sans pour autant, être traduites dans le cahier des charges. Aujourd'hui, nous sommes obligés de réaffirmer ces valeurs et de transcrire la cohérence de nos schémas de production vertueux. Ainsi nous pourrions nous démarquer de certains acteurs décidés à verdir leur image à coup de Bio, non équitable et dont le manque de cohérence pourrait discréditer les efforts des agriculteurs biologiques.

Le réseau FNAB a toujours contribué à tirer vers le haut le débat sur la norme biologique. En cherchant à créer sur le marché français une labellisation Bio + de référence, gouvernée par des agriculteurs, le réseau FNAB entend poursuivre ce combat et incarner sa vision d'une bio exigeante.

## ABATTOIRS : POUR UNE VRAIE PRISE EN COMPTE DE LA PROTECTION ANIMALE, DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES TERRITOIRES

Les 130 millions d'euros du plan de modernisation des abattoirs<sup>1</sup> prévu par le ministère de l'agriculture ne répondent pas aux nombreuses exigences concrètes et aux attentes des salarié.es, des paysan.es et de la société civile : soutenir dans la relance les outils d'abattage adaptés à l'élevage de demain, tant en matière de conditions de travail, de relocalisation, que de protection animale. C'est une nouvelle occasion manquée de faire évoluer le secteur de l'abattage.

S'il apparaît indispensable que le plan soutienne les abattoirs mobiles et qu'un plancher d'investissement suffisamment bas permette aux projets de territoire d'en bénéficier comme c'est prévu actuellement, cela ne va pas suffire.

Il ressort surtout de ce plan des aides orientées avant tout vers le statu quo. Compte tenu de l'appauvrissement de la France en nombre d'abattoirs (382 abattoirs de boucherie en 2002 contre 250 en 2020), l'effort financier est insuffisant face aux enjeux à relever ; par-dessus tout, nous regrettons l'absence de ligne politique claire donnée à cet énième plan de modernisation des abattoirs. Sans orientation supplémentaire des fonds vers la protection animale, les filières locales et l'amélioration des conditions de travail des salarié.es, ce plan de modernisation ne sera qu'une opportunité offerte à ceux qui dominent la filière pour faire financer leurs investissements de routine par l'Etat et renforcer encore leur compétitivité au détriment des abattoirs de proximité. C'est pourquoi nos organisations proposent :

- Que **seuls soient éligibles à ce financement** les investissements destinés à la protection animale, au renforcement du maillage des abattoirs de proximité et à l'amélioration des conditions de travail ;
- Que la **création d'abattoirs fixes de proximité** soit aussi accompagnée par ce plan de modernisation, afin de relocaliser les outils d'abattage dans les zones où ils font défaut.

Pour cela, le Ministre peut s'appuyer sur l'avis du Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb), publié en février 2019, et sur l'avis du Conseil économique, social et environnemental adopté en novembre 2019, qui ne sont toujours pas appliqués. L'avis du CNEAb recommandait en effet un renforcement du maillage territorial « en

s'appuyant par exemple sur les besoins identifiés dans le cadre des projets alimentaires territoriaux lorsqu'ils existent et/ou des capacités locales en nombre d'élevage ou d'animaux élevés, ou en nombre de vétérinaire présents ». Faute d'ambition satisfaisante sur la transition agricole, le plan de relance doit a minima créer les conditions qui permettent, via un maillage resserré d'abattoirs de proximité respectueux des humains et des animaux, le déploiement d'élevages durables en phase avec les attentes de la société.

La transition des modes d'élevage et d'abattage doit être replacée au centre des politiques publiques agricoles. Il est plus que temps d'orienter les soutiens vers celles et ceux qui feront l'élevage de demain !

Signataires



### L'avis de la commission Elevage de Bio en Grand Est

« Il est indispensable de financer ce genre d'abattoirs qui répondent aux besoins de nombreux producteurs en vente directe.  
 Il faut aider ces producteurs qui cherchent à commercialiser leur viande bio au plus proche de chez eux et au prix le plus juste pour eux et les consommateurs.  
 De plus, nous avons pu constater au dernier confinement que la vente directe avait explosé. Heureusement que ces abattoirs de proximité existent encore et permettent aux paysans de répondre à la forte demande des consommateurs. »  
 Romain GRAILLOT, éleveur en Haute Marne et membre de la commission élevage

<sup>1</sup> Le 3 septembre dernier, le gouvernement annonçait un plan de relance à hauteur de 100 milliards d'Euros. 1,2 milliard d'euros sont spécifiquement dédiés aux secteurs agricole et agroalimentaire dont 130 millions d'Euros ciblent un plan de modernisation des abattoirs.

<sup>2</sup> [https://www.cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2019/02/CNA\\_Avis-82-Comit%C3%A9-%C3%A9thique-abattoirs.pdf](https://www.cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2019/02/CNA_Avis-82-Comit%C3%A9-%C3%A9thique-abattoirs.pdf)



• Bio en Grand Est •

Bio en Grand Est - Site de Laxou  
 Siège Social  
 Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1  
 54 520 LAXOU

## MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Laurent COUSIN  
 Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR  
 Crédit Photos : Bio en Grand Est, photosforyou de Pixabay  
 Impression : SharePrint  
 Publication gratuite  
 Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF  
 Numéro : 35 | Dec. 2020  
 ISSN : 2558-7668



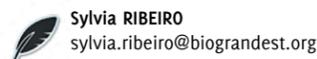
## BRÈVES

## SOUTIEN AUX VIGNERONS ALSACIENS

Confinement Saison 2... Lors du 1er confinement, Bio en Grand Est avait mis en place une action pour soutenir les vignerons bio d'Alsace en facilitant l'achat de vins bio locaux.

Nous proposons à nouveau cette opération de soutien des viticulteurs alsaciens. Comme de très nombreux commerces de proximité, les vignerons rencontrent de grandes difficultés dues notamment à la fermeture des restaurants et bars à vins ou encore à l'annulation des marchés de Noël.

Bio en Grand Est facilite la commande de vins bio alsaciens. Les consommateurs étant livrés chez eux en toute sécurité et sérénité par les vignerons qui s'organisent collectivement.



## PROLONGEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT BIO

Vendredi 13 novembre, l'assemblée nationale a voté la prolongation du crédit d'impôt, au montant et conditions actuelles, pour deux ans.

Cette prolongation, que nous avons suivi de près via nos relais au parlement, est une victoire pour la FNAB et son réseau.

Le projet de loi doit être présenté au Sénat dans les prochaines semaines. Nous allons pousser auprès des sénateurs des amendements pour une augmentation de 1000€ du montant accordé par bénéficiaire, ainsi qu'un assouplissement des conditions d'attribution du crédit d'impôt, pour que celui-ci soit exigible dès la première année de conversion.

Nous vous tiendrons informés des suites.



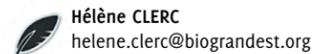
## MOIS DE LA BIO 2020 MALGRÉ TOUT

Cette année marquée par l'épidémie de COVID-19 s'annonçait difficile pour toute organisation d'événements collectifs de sensibilisation à l'agriculture biologique. Bio en Grand Est et la Chambre Régionale d'Agriculture en Grand Est ont pourtant maintenu le cap en coordonnant une fois de plus l'opération Mois de la Bio en novembre, accompagnés d'une vingtaine d'autres partenaires techniques et financiers.

Sur 55 événements prévus à l'origine, il a bien sûr fallu s'adapter : 32 événements ont été maintenus, 5 ont été transformés en visio-conférences et 18 ont été annulés ou, la plupart du temps, reportés à une date ultérieure.

Il est encore trop tôt pour indiquer la fréquentation totale, mais les producteurs étaient bien présents quand les événements étaient maintenus. Les événements se sont organisés sous forme de fermes ouvertes, tours de plaine ou conférences. Ils ciblaient particulièrement les producteurs en réflexion vers l'agriculture biologique. Les secteurs de production les plus concernés cette année étaient le secteur bovins lait, avec 11 événements, et surtout le secteur des grandes cultures, avec 18 événements, pour accompagner, renforcer et structurer la dynamique de conversion en grandes cultures bio, parent pauvre de l'agriculture biologique en Grand Est.

Les événements transformés en visio-conférence ont parfois pu attirer des participants venant de loin, à l'image de la visio-conférence racontant le retour d'expérience des producteurs de chanvre biologique en Champagne-Ardenne, à laquelle ont pu participer les tous nouveaux producteurs de chanvre en Alsace.



Pour les rendez-vous maintenus en présentiel, les mesures sanitaires ont été mises en place. Autant que possible ils ont eu lieu en extérieur tout en maintenant la distanciation. Le port du masque était naturellement obligatoire dans les espaces clos.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENTRE ATTÉNUATION ET ADAPTATION, BIO EN GRAND EST ACCOMPAGNE LES FERMES BIO VERS PLUS DE RÉSILIENCE

L'agriculture est impactée par les changements climatiques mais peut également contribuer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, l'outil « je diagnostique ma ferme » va être mobilisé sur 50 fermes bio en Grand-Est.

Afin d'évaluer finement les impacts de l'agriculture sur le climat et les améliorations possibles, des outils de diagnostic peuvent être mobilisés. Ainsi, l'outil « Je diagnostique ma ferme » va être utilisé prochainement sur 50 fermes Bio de la région Grand-Est, à l'occasion d'un service civique de 6 mois à Bio en Grand Est. Cet outil fournit un diagnostic simple des émissions de GES et de la consommation d'énergie sur les fermes, tous types de productions confondus. Il peut être utilisé pour situer l'empreinte carbone de sa ferme et simuler l'impact de nouvelles pratiques. Le recueil de données au niveau régional permettra également de disposer de références bio propres au Grand-Est, inexistantes pour le moment.

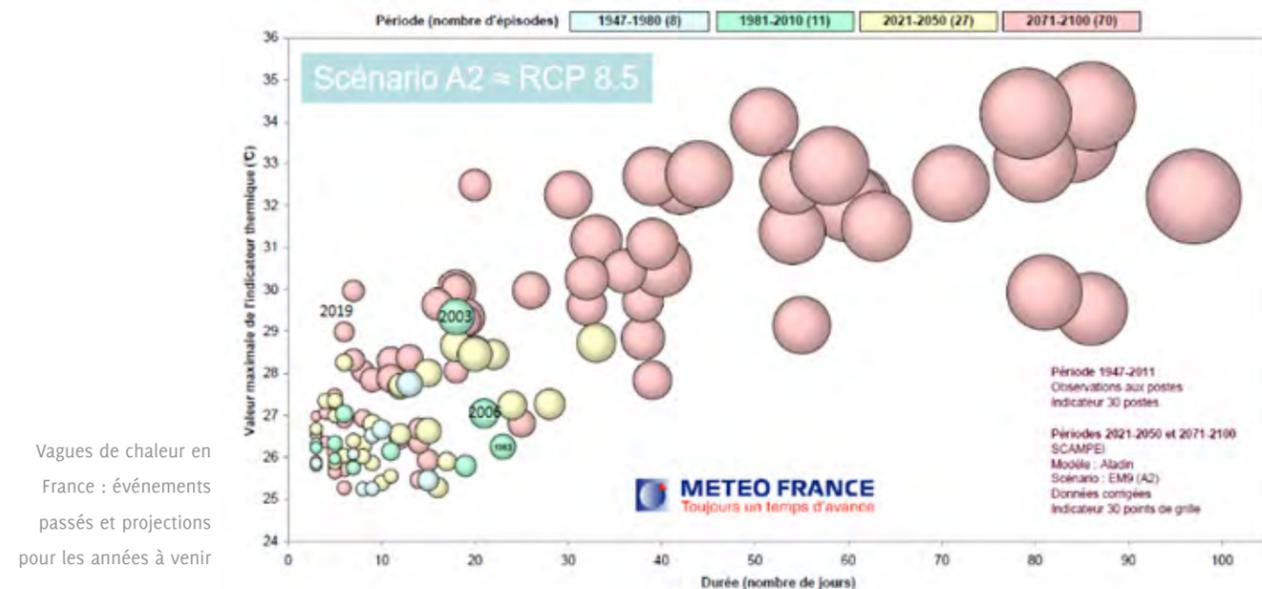
Par ailleurs, il est nécessaire de travailler sur les pratiques pour pouvoir les adapter aux conditions climatiques à venir. Pour cela, la réalisation du diagnostic sera accompagnée par un questionnaire sur les pratiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. En complément des rencontres déjà réalisées, ces travaux permettront de mettre en lumière les pratiques bio favorables et adaptées au climat, pour les diffuser, les partager et les tester, et ainsi favoriser la résilience des fermes bio aux événements climatiques futurs.



## Changements climatiques

Les changements climatiques causés par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) se constatent d'ores et déjà. Ainsi, les vagues de chaleur s'intensifient en fréquence comme en durée et les régimes de précipitations deviennent plus aléatoires. Ces changements déjà observables vont s'intensifier et les années qualifiées aujourd'hui « d'exceptionnelles » seront de plus en plus fréquentes. Selon Météo France, le climat de Reims dans 30 ans pourrait être analogue à celui de Mâcon aujourd'hui et celui de Strasbourg à celui de Lyon.

Ces changements climatiques impactent les activités agricoles, tant sur les niveaux de productions que sur les calendriers culturels. Pour autant, l'agriculture a également un rôle à jouer sur les changements climatiques. Ainsi, en région Grand-Est, ce secteur contribue à hauteur de 19% aux émissions directes de GES. Prêter attention aux pratiques agricoles peut donc constituer un levier pour limiter ces changements.



Vagues de chaleur en France : événements passés et projections pour les années à venir

La surface des sphères symbolise l'intensité globale des vagues de chaleur, les sphères les plus grandes correspondant aux vagues de chaleur les plus sévères.



# CONSTRUIRE UNE FILIÈRE CÉRÉALE-FARINE-PAIN BIO SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) encouragent depuis 2010 le développement de l'agriculture biologique en soutenant Bio en Grand Est pour accompagner les conversions des producteurs, créer des circuits de commercialisation bio ou encore en activant un levier direct via la commande publique dans les écoles. Ainsi, depuis 2010, il y avait déjà dans les cantines des écoles maternelles, primaires et accueils petite enfance de la Ville de Strasbourg entre 20% et 40% de bio, dont du pain bio venant des boulangers alsaciens Fabio Pain et Scholler. A partir de cet exemple, la collectivité a souhaité explorer l'opportunité de créer une filière céréale-farine-pain bio sur le territoire de l'EMS, en particulier pour l'approvisionnement des cantines scolaires, en posant les questions suivantes : quelle adéquation entre le potentiel d'offre en céréales bio et le potentiel de consommation en pain bio ? De telles filières pourraient-elles susciter des conversions en grandes cultures biologiques sur le territoire de l'EMS ?

Cette étude, déposée par la collectivité dans le cadre de son « Projet Alimentaire Territorial », a été financée par l'ADEME et réalisée par Bio en Grand Est en 2018.

## EN PRÉALABLE, LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DU PAIN BIO EN FRANCE

La figure 1 présente les différents circuits de distribution du pain bio en France en 2017, ainsi que les chiffres d'affaire associés. Il n'était pas possible d'obtenir ces informations à l'échelle de l'EMS, mais ce travail permet déjà de poser le paysage de ces différents circuits de distribution à une échelle globale, au-delà la restauration collective particulièrement visée dans le cadre de l'étude. Quand les données sont disponibles, la figure permet de comparer

les chiffres d'affaire des ventes globales de pain avec ceux des ventes de pain bio, donnant ainsi une indication sur la marge de progression ou le potentiel de développement. La vente de pain bio représente un chiffre d'affaire total de 575 M€, soit environ 4% de la vente globale de pain (bio et non bio), cette dernière étant estimée à plus de 14 Md €.

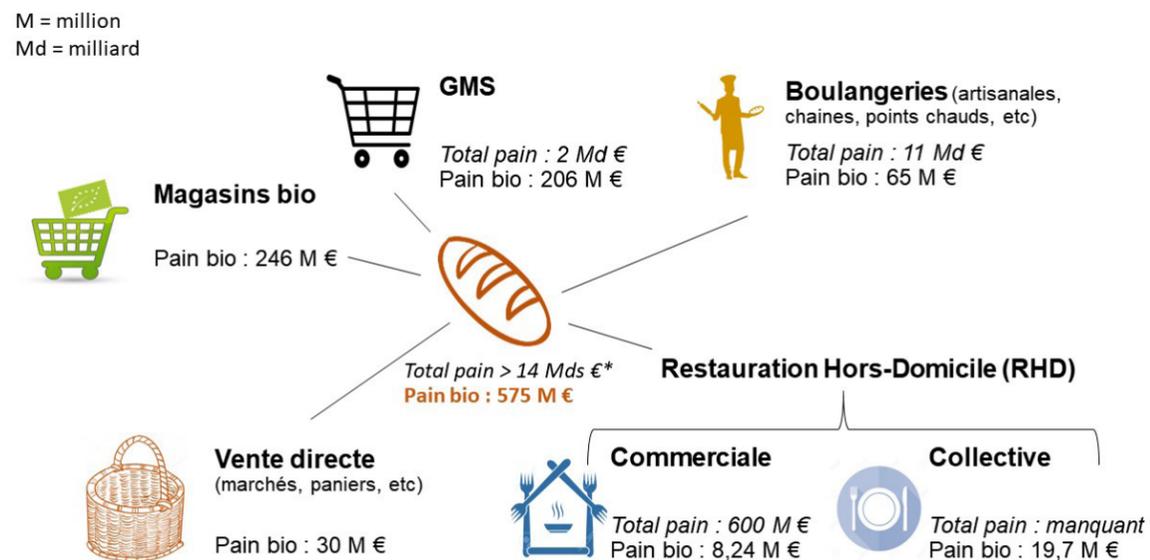


Figure 1 : Circuits de distribution du pain bio et chiffres d'affaire en 2017 en France

## POTENTIEL DE L'OFFRE LOCALE EN CÉRÉALES PANIFIABLES BIO

Par filière « locale », la collectivité entendait plutôt, quand elle a commandité cette étude, une production et une transformation localisées sur le seul territoire de l'EMS. La figure 2 montre que sur une surface agricole totale de 263 ha menée en agriculture biologique fin 2018 sur le territoire de l'EMS, 114 ha concernent les céréales (blé tendre, maïs, épeautre, orge, triticale, etc). Sur ces 114 ha, on peut estimer à 51 ha le potentiel de production en céréales panifiables (blé tendre, épeautre, seigle, etc). Avec une hypothèse de développement très raisonnable des surfaces céréalières en bio, pour se projeter dans le temps, on peut estimer à 74 ha la surface en céréales panifiables bio potentiellement disponible à l'horizon 2022.

SAU bio totale de 263 ha (Source : Bio en Grand Est-OPABA)



Figure 2 : Orientation des surfaces agricoles biologiques sur l'EMS fin 2018

Pour élargir les horizons, le tableau ci-dessous indique le potentiel de production de céréales bio panifiables dans le Bas-Rhin, en Alsace et enfin en Grand Est.

Année	Bas-Rhin	Alsace	Grand-Est
Fin 2017	1 200 ha	1 590 ha	11 900 ha
Projection 2022	1 890 ha	2 500 ha	17 560 ha

## DEMANDE LOCALE EN PAIN BIO : EXEMPLE D'UNE FILIÈRE EXISTANTE DANS LES ÉCOLES DE STRASBOURG

Précisons en premier lieu la distribution de pain bio dans les cantines de Strasbourg, exemple ayant inspiré cette étude. La figure 4 présente un schéma de fonctionnement de la filière pain bio actuelle dans les cantines des écoles maternelles, élémentaires, petite enfance et centres de

loisirs dans la Ville de Strasbourg. Dans son marché conclu mi-2017, la Ville de Strasbourg a demandé 30% de bio en « nombre de composantes » pour environ 10 000 repas par jour. Cela représentait globalement une hausse en produits bio par rapport au marché précédent, dans le cadre duquel



Figure 4 : schéma de la filière pain bio actuelle dans les écoles primaires, centres de loisirs et jardins d'enfants de la Ville de Strasbourg

certaines cantines pilotes avaient 40% de composantes en bio et le reste des cantines 20%. Concernant le pain, ce critères de 30% de composantes en bio se traduit par une fréquence de distribution de pain bio à hauteur de une fois par semaine (sauf dans les jardins d'enfants, en pain bio tous les jours), ce qui représente une commande annuelle d'environ 20t. La Ville a délégué la gestion de ces cantines à l'Alsacienne de Restauration, comme dans le précédent marché. Via son marché, la Ville encourage un approvisionnement bio auprès d'une structure coopérative garantissant une part importante de bio local alsacien. C'est ainsi que l'Alsacienne de Restauration se fournit auprès de la coopérative Solibio, dont les 20t de pain bio annuelles. Ces pains bio sont fabriqués par deux boulangers alsaciens, Fabio Pain (68) et Scholler (67). Ces deux boulangers achètent leurs 11,9 t annuelles de farine auprès des moulins Herzog (68) et Forstfeld (67). Ces moulins garantissent à leur tour que les 17 t de céréales panifiables annuelles proviennent d'une dizaine de céréaliers bio alsaciens, représentant environ 5 ha. Bio en Grand Est accompagne cette filière en tant qu'expert sollicité par la Ville de Strasbourg pour la rédaction de l'appel d'offre, également en tant que prestataire de l'Alsacienne de Restauration pour la réalisation d'animations sur l'agriculture biologique dans une dizaine de cantines par an, et enfin en tant que membre (fondateur) de la coopérative Solibio.

L'étude révèle que cette commande publique de la Ville de Strasbourg, vertueuse dans l'ensemble pour l'introduction de produits bio, a en fait diminué de moitié concernant

le pain par rapport au marché précédent. En effet, dans le précédent marché, avec du pain bio au quotidien dans les sites pilotes et du pain bio une fois par semaine dans le reste des cantines, la commande équivalait à environ 40t par an, contre 20t avec ce nouveau marché. Cette baisse est aussi en partie due à la possibilité des établissements de moduler leur commande de pain en fonction de la consommation, en vue de limiter le gaspillage, ce qui représente évidemment une évolution positive. Les acteurs interrogés font état de l'existence de difficultés d'acceptabilité du pain bio, bien que les recettes aient déjà été modifiées et adaptées dans le passé, notamment pour limiter le pain au levain, ressenti comme trop acide par un public non habitué. Ce seul circuit de distribution, avec la commande actuelle de 20t par an, ne représente qu'une surface de 5 ha en céréales panifiables bio, ce qui est insuffisant en terme de levier pour susciter de nouvelles conversions, au regard de la production actuelle qui s'élève d'ores et déjà à 51 ha. Néanmoins, l'étude a permis de redécouvrir et d'insister sur le caractère d'ores et déjà 100% bio local alsacien de cette filière pain bio dans les écoles strasbourgeoises, vraisemblablement trop peu mise en valeur. Et si la commande a diminué de moitié avec le nouveau marché depuis 2017, il est possible d'imaginer un retour à court-moyen terme au niveau de 40t/an, voire davantage en passant à du pain bio tous les jours, sur simple décision de la Ville de Strasbourg. D'autant plus que les boulangers Fabio Pain et Scholler se disent prêts à honorer cette hausse de commande.

### ESTIMATION DE LA DEMANDE GLOBALE LOCALE ACTUELLE EN PAIN BIO SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Notre étude, non exhaustive et certainement sous-estimée, de la demande globale actuelle en pain bio sur le territoire de l'EMS a révélé une consommation à hauteur d'au moins 244,4t de pain bio par an, correspondant à 59 ha de céréales panifiables bio, dont 40,7 ha proviendraient déjà du territoire alsacien, mais aucune du territoire spécifiquement euro-métropolitain. La figure 5 détaille la répartition de cette demande en fonction des différents circuits de distribution. Il est à noter et à déplorer que la demande en pain bio a été estimée quasi-nulle pour la restauration scolaire gérée par les communes de l'EMS autres que Strasbourg, Lingolsheim, Bischheim et Illkirch Graffenstaden (sur 33 communes !) et également pour la restauration scolaire dans les collèges. Elle reste très faible dans les restaurants des lycées avec environ 2,7t/an. La demande au niveau des restaurants

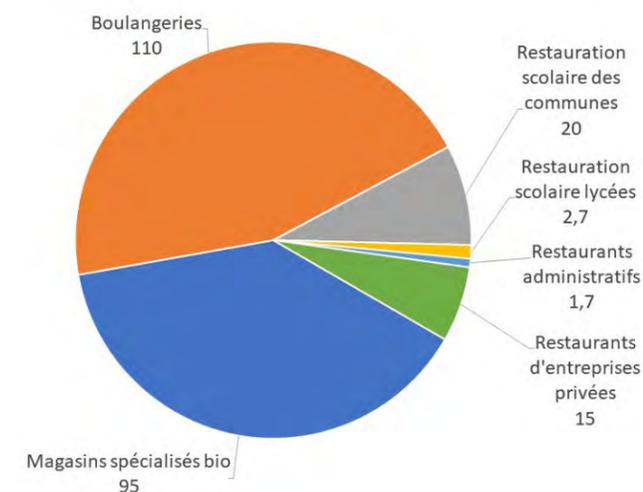


Figure 5 : Demande en tonnes de pain bio par an selon différents circuits de distribution sur le territoire EMS

d'entreprises privées, indiquée dans la figure 5 à hauteur de 15t/an, ne reflète que les initiatives repérées au niveau de 6 entreprises et cache éventuellement une demande locale actuelle plus importante. Enfin, la demande n'a pas pu être quantifiée dans le temps imparti pour les circuits suivants : Grandes et Moyennes Surfaces (avec pourtant 40 GMS notifiées auprès de l'Agence Bio sur ce territoire et vendant certainement du pain bio), la vente directe, la restauration scolaire privée, la restauration scolaire universitaire, les établissements d'accueil de personnes âgées, la restauration collective du secteur santé et social, la restauration collective pour l'armée et les prisons et enfin la restauration commerciale.

### POTENTIEL DE LA DEMANDE GLOBALE EN PAIN BIO SUR LE TERRITOIRE DE L'EMS

Pour manipuler les ordres de grandeur et toucher les limites, la figure 6 présente l'exercice théorique du calcul des besoins générés en pain, farine, et surfaces céréalières bio dans l'hypothèse où l'ensemble des habitants de l'EMS ne consommeraient que du pain bio, tous circuits de distribution confondus. Pour les quelques 500 000 habitants de l'EMS, il faudrait alors 4 190 ha de surfaces en céréales panifiables bio, c'est-à-dire une surface deux fois plus élevée que les 2 500 ha estimés à l'horizon 2022 sur le territoire alsacien, mais une surface tout à fait disponible à l'échelle de la Région Grand Est. Cet exercice, bien que théorique et ne reflétant pas la réalité à moyen et court terme, permet d'appréhender le besoin en surfaces nécessaires pour alimenter localement un important bassin de consommation comme l'EMS. Cela relativise aussi l'idée reçue que les filières longues rayonnant au national et international seraient absolument nécessaires pour valoriser et écouler la production locale d'une plaine céréalière.

De façon plus réaliste, nous avons étudié le potentiel de la demande en pain bio à moyen terme sur le territoire de l'EMS, en posant les hypothèses de développement suivantes : vente de pains fabriqués à partir de farine 100% alsacienne pour les magasins spécialisés bio et les boulangeries déjà bio ; certification d'un tiers des boulangeries conventionnelles actuelles avec transformation

De nombreuses pistes d'action ont été identifiées dans cette étude pour développer cette demande en pain bio. Une fois la demande développée, la mise en place de filières blé-farine-pain bio nécessitera la création de partenariats avec des opérateurs ultra-locaux, comme des boulangers bio ou un paysan meunier bio déjà identifiés sur le territoire EMS, ou encore avec des boulangers bio, meuniers bio ou paysans boulangers bio suffisamment nombreux en Alsace.

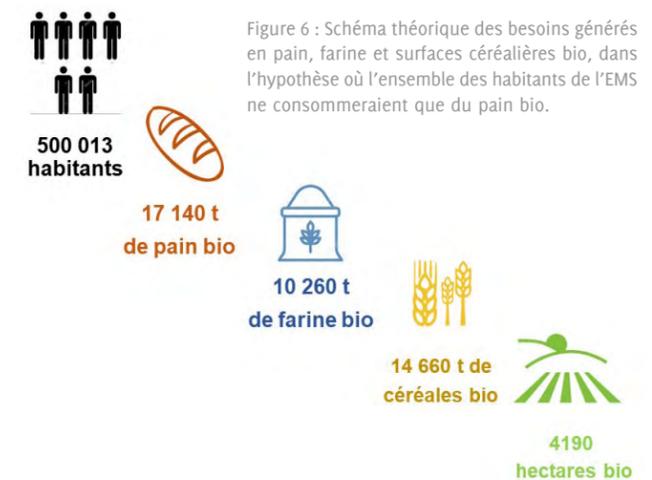


Figure 6 : Schéma théorique des besoins générés en pain, farine et surfaces céréalières bio, dans l'hypothèse où l'ensemble des habitants de l'EMS ne consommeraient que du pain bio.

mensuelle de 100kg de farine bio ; du pain bio tous les jours dans les restaurants des écoles maternelles et élémentaires, des collèges, des lycées, des administrations et de la Maison de l'agriculture ; du pain bio tous les jours pour les repas livrés aux personnes âgées par l'opérateur ABRAPA. Nous estimons alors à 804 t de pain bio/an la demande, correspondant à 195 ha de céréales panifiables bio cultivées en Alsace, ce qui constituerait donc un véritable levier de conversions en céréales panifiables bio pour le territoire EMS, complétées par les céréales bio alsaciennes dont la production est estimée à 2 500 ha pour 2022.



## RENCONTRE AVEC THIERRY HEINS, ARBORICULTEUR, « LES VERGERS DE SAINT-LAURENT », À SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN (55).

Thierry HEINS plante des pré-vergers haute-tige, des variétés anciennes régionales et endémiques de pommiers. La parcelle est située à la sortie de Breux, au nord de la Meuse à la frontière belge. C'est l'histoire d'un homme qui a grandi entre les pré-vergers de son enfance, qui ceinturaient de fruits les villages. Énorme, c'est le mot qu'il utilise pour qualifier les troncs des arbres de ces vieux vergers et de la diversité fruitière de l'époque. C'est aussi l'histoire d'une rencontre avec Vincent SERVAIS, éleveur en bovins lait, en bio depuis 2016 à Bréhéville. Ses animaux pâturent déjà sous les pommiers.

Ces producteurs proposent le pré-verger haute-tige comme une voie de diversification et de revenu complémentaire pour les agriculteurs. Le pré-verger est une prairie permanente, fauchée ou pâturée, plantée d'arbres fruitiers de haute tige à des densités inférieures à 100 arbres/ha. Sa productivité agronomique est supérieure de 6 à 20 % à celles des mêmes productions séparées.

Faire ré-apparaître ces pré-vergers constitue à leurs yeux un gain en biodiversité fruitière et en services écosystémiques. Ils proposent ainsi de replanter massivement. Et si nous lançons un grand projet « 10.000 arbres fruitiers hautes tiges » en Meuse ? Ceci représente 100 hectares de plantation. Le dispositif d'aides actuel le permet. Les aides bio à la conversion peuvent atteindre 900€/ha en pré-verger. Le montant des aides à la plantation de la Région Grand-Est correspond à 40% du montant global y compris le matériel de plantation.

Il s'agit de monter une filière, de s'organiser et de se fédérer. Les compétences, le savoir-faire et les sources d'approvisionnements sont disponibles. Les deux hommes travaillent déjà en concertation avec nos voisins belges, du Centre régional Agronomique Wallon (CRAW) et l'association Diversifruits, une antenne des Parcs Naturels de Wallonie. Il est possible de faire face à la demande actuelle en pommes et poires issues de vergers hautes tiges, d'anciennes variétés. La demande en fruits d'anciennes variétés, issus de pré-vergers non traités existe et va s'intensifier.

Passionné par les arbres fruitiers, Thierry HEINS est Président de l'association locale des Croqueurs de Pommes du Nord

### Présentation de l'activité

**Thierry HEINS : Installation en 2020 en AB, en exploitation individuelle**

**SAU vergers : 12 ha**

**Vincent Servais : Exploitant laitier bio certifié depuis 2016**

**SAU : 268 ha**

**Fin 2020 : 1800 arbres en pré-verger haute-tige, pâturés par des bovins lait**

**Débouchés : objectif, circuits courts. Fruits, jus, cidre à terme.**

**Pour en découvrir plus : [www.viridarium.fr](http://www.viridarium.fr)**

Meusien. Il y a 4000 variétés de pommes en France, 1500 en Belgique. Thierry HEINS parle des arbres et de produire des fruits, il parle également du goût, de la texture, de la conservation, et du paysage social lié aux pré-vergers. Avant son installation, il avait le pied dans l'agronomie, il a eu l'expérience des grands élevages en Europe et en Afrique.



Thierry HEINS

Son expérience en marketing lui a montré que produire est une chose, vendre en est une autre.

En 2019, 8,5 hectares ont été plantés sur le site, sur des parcelles conjointes appartenant à Thierry HEINS et Vincent SERVAIS. Le sol est sablo-limoneux argileux. Avant la plantation, les parcelles ont été réimplantées en prairie permanente, à partir de 17 semences différentes, dont trèfles blanc, violet, lotier, ray grass, fétuque,...et des « plantes pharmacies » pour améliorer la résistance au parasitisme, dont l'achillée millefeuilles, la pimprenelle fourragère, la centaurée noire, la chicorée fourragère. Fin novembre, ce sont 4 hectares supplémentaires qui vont être mis en place, faisant un total de 1300 arbres, qui dureront 80 ans, et viennent s'ajouter aux 5 ha plantés en 2018 sur Bréhéville. Il y a 12 mètres entre les interlignes et 8 mètres entre chaque arbre. En début de rangée, on voit un érable, planté là pour des raisons esthétiques. Ensuite

viennent les pommes, Gueule de mouton, Président Van Dievoet, Gris Braibant, Calville des prairies, Reinette étoilée, Melrose, Jean Tondeur, Ontario, Mélie, Marie-Jeanne, Poire de Curé, Comtesse de Paris,... Une ou deux variétés par ligne sont présentes. A venir : 3 exemplaires de 37 variétés de Lorraine, via les Croqueurs de Pomme de Nancy. Cela fera un verger de sauvegarde.

Chaque plant est planté sous poche grillagée, pour le protéger du campagnol terrestre, qui mange les racines et empêche le développement du plant, adossé à un tuteur costaud et complété par une protection contre le bétail. Les trous sont préparés à la machine - 70 x 70 x 80 cm de profondeur. Une première variété dont la pousse donne des troncs droits est greffée sur franc, par exemple pomme d'or ou président. Une fois que le tronc a atteint 1,80 à 2m, il greffe une autre variété locale ou régionale. Seul l'axe vertical est laissé. Les charpentières vont venir se placer à 90° et seront plus solides. La mise à fruit sera plus précoce. Pour prévenir des attaques des campagnols terrestre et des champs, les producteurs ont installé une vingtaine de perchoirs à rapaces sur les 8 ha, et comptent sur les vibrations créées par le piétinement du bétail. En termes de bien-être animal, on imagine facilement que les vaches sont plus heureuses sous les arbres que dans de grandes étendues nues. Les travaux de l'IDELE l'ont montré.

La herse à prairie est passée 3 à 4 fois par an. En dehors de la période de récolte des fruits, les vaches pâturent toute l'année, selon un pâturage tournant mis en place. Il n'y a pas de surpâturage. Seuls le fumier et le lisier de l'exploitation sont épandus sur les sols. Pour les arbres, Thierry HEINS envisage 1 taille tous les 4 ou 5 ans. Aucun traitement, pas même autorisé dans le cahier des charges de l'agriculture biologique, n'est réalisé.

Planter en haute-tige produit des arbres de plein vent de très grande longévité. Le système racinaire puise en profondeur des éléments minéraux. Il n'y a pas de concurrence avec l'herbe. La productivité des deux productions ensemble est supérieure à celles des mêmes productions séparées. Les dégâts du carpocapse sont limités. Ce sont des vergers de sauvegarde de la biodiversité fruitière et pour la faune et la flore en général, des lieux de protection et de multiplication des puits de carbones.

« Planter de cette façon est une réponse aux enjeux du réchauffement climatique, de perte de la biodiversité, et un geste d'espoir pour nos jeunes générations. » Il s'agit de créer des productions multigénérationnelles pour une arboriculture durable et un paysage fertile.



Ci-dessus, ligne d'arbres plantés à 8 m les uns des autres. L'interligne est de 12m.

Dispositif de protection contre les campagnols terrestres au pied de chaque arbre

**« Planter de cette façon est une réponse aux enjeux du réchauffement climatique, de perte de la biodiversité, et un geste d'espoir pour nos jeunes générations. »**



Carole TONIN  
carole.tonin@biograndest.org

## BRÈVES

## LA TERRE EST NOTRE MÉTIER PASSE AU FORMAT WEBCONFÉRENCES

En raison du Covid, le salon La Terre est Notre Métier n'a pas pu se tenir. Cependant de nombreuses conférences ont été adaptées au format web-conférences les rendant accessibles de chez vous !

## - 1er décembre.

Contamination en bio - comment se protéger ?

## - 2 décembre.

Ergonomie et organisation du travail en Agriculture Biologique

## - 8 décembre.

Intrants controversés en bio (plastique, cuivre, antibiotiques...) : État des lieux, techniques alternatives et avancées de recherche (projet européen Organic PLUS)

## - 10 décembre.

Projet bio en caprins ou ovins lait : circuit court ou circuit long ?

## - 11 décembre.

Transition climatique de l'agriculture biologique en Ille-et-Vilaine : quels scénarios d'évolution envisager ?

## Les dates à venir :

- Le soin aux plantes par les plantes : Préparations naturelles peu préoccupantes (extraits végétaux, purins, etc), où en sommes-nous ?

- Bioagresseurs émergents : comment les gérer en maraîchage biologique ?

## Pour s'inscrire, rendez-vous sur :

<https://www.salonbio.fr/le-mois-des-web-conferences-agricoles/>



## BILAN DES JOURNÉES FOURRAGES ORGANISÉES PAR BIO EN GRAND EST : QUELLES PISTES D'ACTION ?

Bio en Grand Est a mis en place 5 journées de réflexion (à Poix Terron (08), Badmenil aux Bois (88), Euville (55), Weyer (67) et Bernwiller (68)) rassemblant une soixantaine de producteurs afin d'analyser les causes de la non résilience des élevages vis-à-vis du changement climatique et de déterminer quels pouvaient être les leviers d'action à enclencher.

Les participants se sont d'abord attachés à faire ressortir les causes expliquant la situation.

Des causes liées au **climat**, d'autres liées aux **techniques animales** (races non adaptées, chargement trop important, ...). Les **techniques végétales** ont été mis en exergue (plantes et choix de techniques culturales non adaptées, mauvaise préparation du sol, ...). Des causes liées au **territoire** ont été soulevées. Les **choix politiques** ont été évoqués avec principalement la concurrence de la méthanisation. Le dernier élément ressorti est l'**économique** (achat de fourrages et/ou la vente d'animaux, prix élevé des fourrages, ...)

Nous nous sommes ensuite penchés sur les solutions à mettre en place.

Les solutions qui ressortent en priorité sont les **solutions techniques**, tant sur l'aspect végétal qu'animal. Le deuxième point est de **renforcer les échanges entre agriculteurs**. **L'interdiction des subventions aux méthaniseurs** a souvent été citée. De façon plus marginale, a été évoqué la **mise en place d'éléments favorisant la biodiversité et le développement de l'agroforesterie**. Au niveau économique, l'accent a été mis sur le **développement de nouvelles plus-values, la diversification des productions tant animales que végétales**. Il a été remis l'accent sur la **nécessité de payer les produits à leur juste valeur**.

Les chargé.e.s de mission de Bio en Grand Est ont ensuite repris les éléments donnés dans les différentes réunions pour construire le plan d'action pour 2021.

Nous remercions tous les producteurs venus participer à ces journées. C'est grâce à vous que nous pouvons construire le travail de Bio en Grand Est !

Retrouvez les pistes d'actions détaillées sur notre site (rubrique Actualités).



Elise SCHEEPERS  
elise.scheepers@biograndest.org

## ROTATION EN MARAÎCHAGE : PRÉCISION DE LA RÈGLE

A l'issue d'un débat de plus d'un an à l'INAO, le comité national d'agriculture biologique (CNAB) a voté une modification du guide de lecture précisant les moyens de contrôler la conformité d'une rotation maraîchère avec le règlement bio. Explication de texte.

L'ajout au guide de lecture est le suivant :

« En production légumière, le cycle de rotation doit être constitué d'au moins 3 espèces différentes. L'analyse doit s'effectuer sur l'ensemble d'une rotation différente selon chaque système. La répétition d'une même culture de cycle court (type radis, salade, ...) n'est possible qu'une seule fois au cours d'une rotation tout en respectant les 3 espèces minimales exigées dans le cycle de rotation du système. Un engrais vert ou une légumineuse ne peut faire partie des 3 espèces au minimum d'une rotation que dans la mesure où il remplit son rôle agronomique, à savoir être implanté pendant une période suffisante pour couvrir le sol et en tout état de cause ne pouvant être inférieure à 30 jours (à l'exception du sorgho en été pouvant avoir une durée de 3 semaines). Une solarisation intégrée dans la rotation ne peut pas se substituer à une des 3 espèces minimales exigées ».

La définition prend appui sur le concept de « cycle ». Un cycle comptabilise toutes les espèces cultivées entre 2 mêmes espèces cultivées.



Le cycle s'est fermé lors du retour de la carotte sur la parcelle. Dès lors, selon la précision écrite au Guide de lecture, ce cycle de rotation est conforme au règlement bio, puisqu'on y trouve 4 espèces différentes. En revanche, il n'est pas possible de cultiver un poireau à la suite de cette rotation, puisque cela fermerait un cycle de 2 espèces.

Dans la définition, les engrais verts sont comptabilisés comme une culture, s'ils sont implantés au moins 30 jours (3 semaines pour le Sorgho).

Les cultures de « cycle court » (radis, mâche...) peuvent revenir 2 fois maximum dans un cycle de rotation. Exemple :



Le terme de « cycle court » n'a pas été clairement défini. La FNAB va demander des précisions à l'INAO pour éviter des différences d'interprétation entre organismes certificateurs.



FNAB

## BRÈVES

## PEPS, UNE PLATEFORME DE PARTAGE D'EXPÉRIENCE

Afin d'accompagner les changements du monde agricole, un nouveau service public à destination des agriculteurs a été lancé : Peps.

Considérant que les agriculteurs développent déjà des solutions pour l'agriculture de demain et que les meilleurs conseils viennent de ceux qui construisent cette agriculture, Peps propose un site internet pour faciliter l'échange d'expériences entre agriculteurs. Le site se différencie d'un forum ou du groupe Whatsapp en proposant des fiches sur chaque agriculteur avec une possibilité d'entrer en contact directement avec lui via un fil de messagerie privé.

Pour résumer, Peps vous permet de :

- lire les expériences des autres agriculteurs ;
- entrer en contact avec les agriculteurs dont les expériences vous intéressent ;
- publier vos propres retours d'expériences.

Pour découvrir le site et partager avec d'autres agriculteurs, rendez-vous sur : <https://peps.beta.gouv.fr/>

Construit avec les agriculteurs et financé par l'État, Peps est gratuit et basé sur le volontariat.

## QUELLES SONT LES AIDES À LA PLANTATION DESTINÉES AUX AGRICULTEURS ?

De nombreux agriculteurs s'interrogent sur les aides à la plantation de haies en milieu agricole. Différents acteurs proposent un accompagnement technique et financier. Nous vous proposons un passage en revue de quelques dispositifs existants ou à venir.

Comme le savez sans doute, Bio en Grand Est porte un projet sur le développement de la biodiversité pour accompagner près de 80 fermes en Grand Est en 2020 et 2021. Un soutien technique et des aides à l'investissement pour les fermes volontaires sont disponibles via le soutien financier des Agences de bassin, de la Région et de l'État grâce à un appel à **projet Trame Verte et Bleue**.

D'autres programmes existent et peuvent être mobilisés par les agriculteurs intéressés pour multiplier les initiatives et développer les linéaires de plantation en milieu agricole.

Sans prétendre à l'exhaustivité, en complément des dispositifs Trame Verte et Bleue, on peut citer le **concours Agriculteurs d'Avenir**, organisé par Fermes d'Avenir et PUR Projet, qui vise à valoriser les efforts des agriculteurs qui s'engagent pour un modèle agricole d'avenir. Plus récent, le plan de relance prévoit un dispositif « **Plantons des haies** » dont les modalités seront précisées début 2021.

L'important est de se renseigner bien en amont de votre projet de plantation, idéalement une à deux années avant.

Vous pouvez prendre contact avec le réseau Bio en Grand Est ou ses partenaires : les chambres départementales (projet Agribiodiv'Est), Haies vives d'Alsace (Alsace), Association Renard (Ardennes), la LPO... Sachez que les fédérations de chasse départementales peuvent également être sollicitées.



### Quels reste à charge pour les producteurs ? Exemples.

Voici deux exemples de chantier de plantation soutenus dans le cadre du programme actuel « Ferme Bio-Diversité » porté par Bio en Grand Est :

- Un viticulteur en Champagne prévoit la plantation à l'hiver 2020/2021 de **490 m de haies champêtres et de 330 arbres et arbustes fruitiers** en viti-foresterie dans et autour des parcelles. Outre les plants, le projet inclut un forfait de plantation pour la grande haie uniquement, et la fourniture des protections (gainés et tuteurs) et du paillage en paille de chanvre. Il reste à charge à l'exploitation la plantation de la petite haie et des arbres et arbustes fruitiers, la pose des protections et la mise en place du paillage. Le coût total du projet s'élève à 9 549 € TTC, **le montant restant à charge du chef d'exploitation de 1 432 €\*<sup>1</sup>**, soit 15% des dépenses totales en prestations et fournitures.
- Un céréalier en Alsace du Nord porte un projet de plantation de **500 m de haie** avec 100 arbres de haut-jet et 750 plants d'arbustes champêtres, sans autres fournitures ni prestation. La plantation, le paillage et la protection sera mis en place par l'exploitant et des bénévoles. Le coût de ce projet est de 1 470 € TTC, **le montant restant à charge du chef d'exploitation est de 220 €\*<sup>1</sup>**, soit 15% du coût des plants.

\*Aides financières de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, Région Grand Est dans le cadre du dispositif Trame verte et bleue Grand Est.

 Christophe RINGEISEN  
christophe.ringeisen@biograndest.org

 **CHERCHE.** Un producteur de produits laitiers BIO (lait de vache) pour reprendre l'approvisionnement d'une AMAP (non loin de l'arrêt de tram Ronde à STRASBOURG) qui a lieu les vendredis de 17h à 19h. Voir site <http://www.mafermebio.net/accueil> Pour info, cela représente pour nous actuellement env 250/270€ de CA par semaine avec encore un certain potentiel.

Contact par email, pour retrouver notre proposition d'abonnement ainsi que le détail de nos paniers.  
**Contact** : LAULER Gérard, BREITENBACH (67) : laulergerd@hotmail.fr

 **CHERCHE.** À louer ou à acheter une parcelle entre 1 et 2 ha dans l'Aube si possible (ou région Grand Est), potentiellement irrigable (présence forage, cours d'eau ou retenu d'eau à proximité). Une association/installation dans une ferme existante est aussi envisageable. Vous pouvez me contacter pour organiser une rencontre ou échanger sur le sujet.  
**Contact** : JEQUEL Adrian, BRIENNE LE CHÂTEAU (10) : 06 85 13 45 19 adrian.jeque@gmail.com

 **CHERCHE.** Ouvrier(ière) de cultures en maraîchage bio (H/F) en CDI à tps plein (35h hebdomadaires). Poste à pourvoir de suite. (Installation envisageable à terme au sein du collectif en création). Missions principales sous responsabilité du chef de cultures : conduite de tracteur, semis, préparation du sol, plantations, traitements et fertilisation, désherbage mécanique, irrigation. Vous serez aussi amené à participer aux récoltes et au désherbage manuel. Expérience 3 ans Conduite d'engins agricoles. Bac ou équivalent Agriculture production végétale - BPREA. Permis B souhaitable  
**Contact** : FRITZ Mathieu, Obenheim (67) : contact@riedoasis.fr

 **VEND.** Lit de désherbage autonome Toutilo. Poste de travail ergonomique pour limiter la pénibilité et préserver la santé de l'utilisateur. Peut également servir à la plantation ou à la récolte grâce à des portes cagettes inclus. Fonctionne sur batterie d'une grande autonomie. Prix : 14 900€ HT  
**Contact** : MEIRHAEGHE Sonia, Feuges (10) : 06 42 64 04 72

 **VEND.** Broutards croisés viande de moins d'un an, mâles castrés ou entiers et femelles  
**Contact** : GUILLAUME Quentin, SIGNY-MONTLIBERT (08) : 06 34 48 52 29

 **VEND.** Taureau limousin d'un an, gène sans corne hétérozygote à vendre comme reproducteur et un taureau limousin inscrit de 2016 à vendre comme reproducteur  
**Contact** : ANDRE Estelle, REILLON (54) : 06 03 74 11 06

 **VEND.** Génisses Highland bio de 2 ans (pour l'élevage)  
**Contact** : DE POURTALES Jérôme, LEMBACH (67) : 06 14 71 63 89 gfverrie@orange.fr

 **VEND.** Un mélange vesce/triticale Bio : 90% vesce/10%triticale : 12 tonnes disponible en big bag. Analyse protéines :26.7% Prix :500€/t  
**Contact** : LINGUET Bertrand, GOMONT (08), EARL Trio du Renard : 06 07 02 47 36 bert.lingu@orange.fr

 **VEND.** Terres Agricoles à Fismes (Marne). Un seul lot composé de 4 parcelles. En classe 4 : 1,5 ha  
Prix : 199 000 €  
**Contact** : GIVELET, FISMES (51) : sgiloc@free.fr

 **CHERCHE.**  
- Féverole pois  
- Porcelets bio, porcs charcutiers prêt à tuer ou à finir d'engraisser bio ou truies de réforme bio  
**Contact** : NICKLES Franck, WINTERSBOURG (57), Ferme des 3 chênes : 07 49 36 51 52

 **VEND.** Triticale C2 Triticale pois C2 Luzerne sur pied C2 Maïs Ensilage C2 Méteil EnsilageC2»  
**Contact** : STAATH Daniel, GEISWILLER ZOEBERSDORF (67) : 06 85 21 37 63 danielstaath@gmail.com

*Les offres que nous publions n'engagent en rien Bio en Grand Est, elles sont sous l'entière responsabilité du donneur d'ordre. N'oubliez pas de demander le certificat bio de votre vendeur !*

*Pour publier une annonce, rien de plus simple. Contactez nos chargés de mission ! Trouvez leurs coordonnées sur notre site : <https://biograndest.org/bio-en-grand-est/>*

Vous êtes à la recherche ou vous avez à vendre des **fourrages bio**, de la **paille bio**, des **céréales** et/ou des **animaux**, vous recherchez un **repreneur**, un **emploi**, un **stage** ? Faites le savoir sur la bourse d'échange de Bio en Grand Est !



## LES RENDEZ-VOUS TRANSVERSAUX

### Formation

Mes produits sont-ils vendus au bon prix ?

**15 et 16 décembre + 1 journée en 2021**

**Lieu : à définir dans l'Aube (10)**

Contact : Pauline BOGE : pauline.boge@biograndest.org / 06 66 64 49 10

## LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

### Formation

**Arboriculture fruitière en maraichage bio**

**7 et 8 décembre 2020**

**Lieu : Marne (51)**

Avec Dominique Thiery, conseiller en arboriculture fruitière biologique

Contact : Lise FOUCHER : lise.foucher@biograndest.org / 06 12 59 22 31

### Formation

**La conduite de l'endive en bio**

**2 décembre 2020**

**Lieu : Moselle (57)**

Avec Charles SOUILLLOT

Contact : Nicolas HERBETH : nicolas.herbeth@biograndest.org / 06.95.90.83.49

### Formation

**Les semis et les plants en maraichage bio**

**3 décembre 2020**

**Lieu : Moselle (57)**

Avec Charles SOUILLLOT

Contact : Nicolas HERBETH : nicolas.herbeth@biograndest.org / 06.95.90.83.49

## LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION ANIMALE

### Formation

**Créer son centre d'emballage d'œufs manuel à la ferme et acquérir les bases du paquet hygiène**

**7 décembre 2020**

**Lieu : Meurthe-et-Moselle (54)**

Avec Jean-Jacques GARBAY : éleveur et formateur en production de volailles bio du Gers

Contact : Julia SICARD : julia.sicard@biograndest.org / 06 52 69 13 89

### Formation

**Prendre soin des pieds de mes vaches au quotidien (prévention et parage)**

**8, 15 et 22 décembre 2020**

**Lieu : Bas-Rhin (67)**

Avec Catherine Lutz, vétérinaire Cabinet de la Moder

Contact : Elise SCHEEPERS : elise.scheepers@biograndest.org / 07 68 20 71 74

### Formation

**Accompagner la mort des animaux en élevage**

**14 décembre 2020**

**Lieu : Littenheim (67)**

Avec Marie-Christine Favé, vétérinaire

Contact : Julia SICARD : julia.sicard@biograndest.org / 06 52 69 13 89

### Formation

**Construire des prix de vente rémunérateurs en circuits courts pour les élevages bio**

**30 novembre 2020**

**Lieu : Lorraine (à préciser)**

Contact : Julia SICARD : julia.sicard@biograndest.org / 06 52 69 13 89

Retrouvez tous les rendez-vous du réseau Bio en Grand Est sur notre site internet :

[www.biograndest.org/evenements/](http://www.biograndest.org/evenements/)

**WWW.BONPLANBIO.FR**



**# LE BON PLAN BIO POUR MA COM**

PRODUCTEURS OU ARTISANS, VOUS VOULEZ FIGURER SUR BON PLAN BIO ? CONTACTEZ-NOUS, C'EST GRATUIT POUR NOS ADHÉRENTS !